



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 09 mai 2023

Commission restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant. Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission réclame **pour la 1^{ère} fois** les feuilles de match suivantes :

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

CRITERIUM + 55 ANS du 07/05/2023

- Match N° 25021546 – HERICY VIL. SAM. 31 – MONTEREAU 31 (Poule E)

FEUILLES FOOT ANIMATION MANQUANTES

La FMI est mise en place **en Critérium Excellence (U9 à U13)** à compter de la rentrée 2022-2023. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

Ces compétitions se jouent sous FMI, les résultats de la jonglerie doivent être inscrits en observations d'après-match

Merci de ne plus envoyer de feuilles papier pour la jonglerie

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

FESTIFOOT La commission demande aux clubs organisateurs de bien préciser les clubs présents

La Commission réclame **pour la 1^{ère} fois** les feuilles de match suivantes :

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois et dernière fois avant sanction les feuilles de match suivantes :

CRITERIUM FEMININS SENIORS à 8

- Match N° 25399491 – CHAMPS S/MARNE 1 – LAGNY MESSAGERS 1 (Poule A)

CRITERIUMS U11 ESPOIRS du 22/04/2023

Secteurs 5 à 8

- Match N° 25416752 – NANDY 12 – MELUN 13 (Poule SS)

CRITERIUM FEMININS U11 à 8 du 22/04/2023

- Match N° 25390340 – VARENNES 1 – MONTEREAU 1 (Poule D)

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

CRITERIUMS U11 ESPOIRS du 15/04/2023

Secteurs 1 à 4

- Match N° 25415295 - MEAUX ACADEMY 2 – CHANGIS 1 (Poule D)
- Match N° 25415296 - VILLEPARISIS 2 – CHELLES 2 (Poule D)
- Match N° 25415337 - MEAUX ACADEMY 3 – TRILPORT 2 (Poule E)
- Match N° 25415584 - BREUILLOISE 1 – MITRY MORY 3 (Poule K)
- Match N° 25415624 - BREUILLOISE 2 – COURTRY 2 (Poule L)
- Match N° 25415789 - PLAINE France 1 – ST MARD 1 (Poule Q)
- Match N° 25415819 - PLAINE France 2 – ST MARD 2 (Poule R)

Secteurs 5 à 8

- Match N° 25416415 - LA FORET 1 – CHATELET EN BRIE 1 (Poule HH)
- Match N° 25416505 - AMICALE BOCAGE 1 – GATINAIS VAL DE LOING 1 (Poule KK)
- Match N° 25416563 - CHAMPENOIS MV 1 – MAROLLES 1 (Poule MM)
- Match N° 25416691 - NANDY 11 – FC GUIGNES 11 (Poule QQ)
- Match N° 25416751 - NANDY 12 – SENART MOISSY 13 (Poule SS)
- Match N° 25416780 - SAVIGNY LE TEMPLE 13 – OZOIR 77 FC 13 (Poule TT)
- Match N° 25416809 - CHAMPENOIS MV 11 – MORMANT 11 (Poule UU)
- Match N° 25416810 - HERICY VULAINES 11 – BOISSISE PRINGY 13 (Poule UU)

CRITERIUMS U13 ESPOIRS du 15/04/2023

Secteurs 1 à 4

- Match N° 25417361 – DAMMARTIN CS 2 – OTHIS 1 (Poule D)
- Match N° 25417430 - MAGNY 1 – COURTRY F. 1 (Poule E)
- Match N° 25417490 - MAGNY 11 – COURTRY F. 11 (Poule F)
- Match N° 25417492 - CHELLES 12 – US TPVMF 13 (Poule F)
- Match N° 25417584 - MAGNY 12 – ANNET 11 (Poule G)
- Match N° 25417588 - CHELLES 13 – VILLEPARISIS 12 (Poule G)
- Match N° 25417682 - LAGNY MESSAGERS 12 – VAIRES 14 (Poule H)
- Match N° 25417684 - CHELLES 14 – VILLEPARISIS 13 (Poule H)
- Match N° 25417791 - MAGNY 2 – COURTRY F. 2 (Poule I)
- Match N° 25421651 - VAL D'EUROPE 12 – FERRIERES 11 (Poule L)
- Match N° 25421970 - VAL D'EUROPE 14 – ESBLY 1 (Poule O)
- Match N° 25422127 - QUINCY VOISINS US 11 – PAYS CRECOIS 12 (Poule P)

Secteurs 5 à 8

- Match N° 25417192 – NANDY FC 2 – LE MEE 1 (Poule AA)
- Match N° 25417193 - VAL DE L'YERRES 2 – BRIARD SC 2 (Poule AA)
- Match N° 25417268 - VAL DE L'YERRRES 3 – BRIARD SC 3 (Poule BB)
- Match N° 25417333 - VAL DE L'YERRES 1 – NANDY 1 (Poule CC)
- Match N° 25417392 - MORMANT 1 – GRETZ TOURNAN 1 (Poule DD)

- Match N° 25417739 - ENT. LONGUE/SOISY 2 – VARENNES 2 (Poule HH)
- Match N° 25421727 - SENART MOISSY 13 – CESSON VSD 12 (Poule LL)
- Match N° 25421818 - PONTAULT UMS 13 – SAVIGNY LE TEMPLE 14 (Poule MM)
- Match N° 25421820 - SENART MOISSY 14 – CESSON VSD 2 (Poule MM)
- Match N° 25422164 - MAROLLES 1 – CHAMPENOIS MV 1 (Poule PP)

CRITERIUMS U9 ESPOIRS du 15/04/2023

- Match N° 25294507 - COUNTRY 1 – FC CONGISSOIS 1 (Poule B)
- Match N° 25294509 - MAGNY LE HONGRE 1 – FC OISSERY 1 (Poule B)

CRITERIUMS U9 EXCELLENCE du 15/04/2023

- Match N° 25386454 – TORCY 21 – PONTAULT COM. UMS 21 (Poule A)
- Match N° 25387619 - TORCY 22 – PONTAULT COM. UMS 22 (Poule AA)
- Match N° 25387926 - VILLEPARISIS 21 – VAIRES 21 (Poule E)
- Match N° 25387986 - VILLEPARISIS 22 – VAIRES 22 (Poule EE)
- Match N° 25387927 - DAMMATIN CS 21 – CLAYE SOUILLY 21 (Poule E)
- Match N° 25387988 - DAMMARTIN CS 22 – CLAYE SOUILLY 22 (Poule EE)
- Match N° 25388018 - PAYS CRECOIS 21 – MEAUX ACADEMY 21 (Poule F)
- Match N° 25388078 - PAYS CRECOIS 22 - MEAUX ACADEMY 22 (Poule FF)
- Match N° 25388106 - BRIE EST 21 – THORIGNY 21 (Poule G)
- Match N° 25388108 - MITRY MORY 21 – BUSSY 21 (Poule G)
- Match N° 25388198 - MITRY MORY 22 – BUSSY 22 (Poule GG)

CRITERIUMS U10 EXCELLENCE du 15/04/2023

- Match N° 25386669 – MEAUX ACADEMY 11 – DAMMARTIN CS 11 (Poule A)
- Match N° 25386922 - SAVIGNY LE TEMPLE 11 – OZOIR 11 (Poule C)

CRITERIUMS U11 EXCELLENCE du 15/04/2023

- Match N° 25387162 – MEAUX ACADEMY 1 – DAMMARTIN 1 (Poule A)
- Match N° 25387193 - SENART MOISSY 1 – MITRY MORY 1 (Poule B)
- Match N° 25387132 - BRIE EST 1 – ST PATHUS 1 (Poule F)

CRITERIUMS U12 EXCELLENCE du 15/04/2023

- Match N° 25386366 – CHELLES 11 – SENART MOISSY 12 (Poule A)
- Match N° 25387367 - VAIRES 12 – MEAUX ACADEMY 12 (Poule C)
- Match N° 25357402 - PONTAULT UMS 12 – BRIARD SC 11 (Poule D)
- Match N° 25387431 - MORET VENEUX 11 – CESSON VSD 11 (Poule E)
- Match N° 25388851 - DAMMARTIN CS 11 – PAYS CRECOIS 11 (Poule F)

CRITERIUMS U13 EXCELLENCE du 15/04/2023

- Match N° 25293723 – CHELLES 1 – NOISIEL FA 1 (Poule A)
- Match N° 25293779 - ST THIBAULT 1 – BRIE EST 1 (Poule B)

CRITERIUM FEMININS U13 à 8 du 15/04/2023

- Match N° 25390589 – VAL DEUROPE 1 – VILLEPARISIS 1 (Poule B)
- Match N° 25390623 - CHAMPS S/MARNE 1 – QUINCY VOISINS 1 (Poule C)

CRITERIUM FEMININS U11 à 8 du 15/04/2023

- Match N° 25390281 – SENART MOISSY 1 – NANDY 1 (Poule B)
- Match N° 25390341 - SENART MOISSY 2 – NANDY 2 (Poule D)

Considérant la non-réception des feuilles de match ci-dessus suite à 2 réclamations, La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (10€) au club recevant :

FESTIFOOT U8/U9 du 15/04/2023

- A QUINCY VOISINS
- A NANTEUIL LES MEAUX

- A LA PLAINE DE France
- A LAGNY
- A TRILPORT
- A CVOLLEGIEN
- A BRIE NORD
- A TORCY
- A CESSON
- A CHAMPS FC
- A HERICY VULAINES
- A NANDY

FESTIFOOT U6/U7 du 15/04/2023

- A MOISSY
- A MORET VENEUX
- A ESBLY
- A NOISIEL FA
- A SAVIGNY LE TEMPLE
- A VAL D'EUROPE
- A OTHIS
- A BRIE EST
- A BREUILLOISE
- A CHELLES

FORFAITS

Match N° 25415650 – ST THIBAUT 2 – FERTE S/J 3 – CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule M

Lecture du courriel du club de la FERTE SS/JOUARRE avisant du forfait de son équipe

***2ème Forfait avisé**

Match N° 25415856 – BRIE NORD 1 – OTHIS CO 11 – CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule S du 13/05/2023

Lecture du courriel du club de BRIE NORD avisant du forfait de son équipe

***1er Forfait avisé**

Match N° 25417153 – MEAUX ACADEMY 2 – BRIE NORD 1 – CRITERIUM U13 ESPOIRS Poule A du 13/05/2023

Lecture du courriel du club de BRIE NORD avisant du forfait de son équipe

***1er Forfait avisé**

Match N° 25421720 – OLYMPIQUE DU LOING 3 – SENART MOISSY 13 – CRITERIUM U13 ESPOIRS Poule LL du 13/05/2023

Lecture du courriel du club de l'OLYMPIQUE du LOING avisant du forfait de son équipe

***2ème Forfait avisé**

Match N° 25391743 – ALLIANCE 77 5 – MOUSSY NEUF 5 – CRITERIUM U15 à 8 du 13/05/2023

Lecture du courriel du club de MOUSSY LE NEUF avisant du forfait de son équipe

***1er Forfait avisé**

Match N° 25021547 – PAYS DE BIÈRE 31 – ENT. OL. LOING/PORT. F. 31 – CRITERIUM + 55 ANS Poule E du 14/05/2023

Lecture du courriel du club de l'OLYMPIQUE DU LOING avisant du forfait de son équipe

***1er Forfait avisé**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE - TERRAINS

CHAMPIONNATS / COUPES

Nous vous rappelons que pour les changements d'horaires, de date vous devez IMPERATIVEMENT prévenir le District et le club visiteur par mail avec accord du club adverse.

Week-end du 13 et 14 Mai 2023

Match N° 25394337 – CHAMPS S/MARNE 1 – PONTIERRY 1 – CRITERIUM FEMININS U18 à 8 Poule A du 04/01/2023

Cette rencontre se disputera le 13 Mai 2023 à 16H00

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match N° 25415679 – COLLEGIEN 11 – VAL DE France 12 – CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule N du 13/05/2023

Lecture du courriel du club de COLLEGIEN AS demandant de disputer la rencontre le 20/05/2023 au lieu du 13/05/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match N° 25021551 – MONTEREAU 31 – AVONNAISE 31 – CRITERIUM + 55 ANS Poule E du 14/05/2023

Lecture du courriel du club de MONTEREAU ASA demandant de disputer la rencontre le 31/05/2023 au lieu du 14/05/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Week-end du 3 et 4 JUIN 2023

Match N° 25621340 – ST PATHUS OISSERY 1 – OTHIS CO 1 – CRITERIUM FEMININS U15 à 11 Poule A du 03/06/2023

Lecture du courriel du club de ST PATHUS demandant de disputer la rencontre le 13/05/2023 au lieu du 04/06/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

COUPE 77 SENIORS FEMININES

COUPE 77 SENIORS FEMININES (1/4 de FINALE)

- **Match N° 25817294 – ROISSY EN BRIE 1 – MITRY MORY FOOTBALL 1 du 10/05/2023**

Cette rencontre se disputera le 17/05/2023 à 20H30

***Accord des 2 clubs et de la commission**

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

District

*Considérant que lors de sa réunion du 10/03/2023 le **Comité Directeur District de Seine et Marne de Football** a décidé d'éditer les relevés clubs le 24/03/2023 (**Solde Relevé N°47 du 24/03/2023**) avec une date d'échéance fixée au 08/04/2023 et d'appliquer l'article 3.5 du RSG du District pour les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière au 21/04/2023 vis-à-vis du District, une relance avait été effectuée le 17/04/2023 via Notifoot.*

Rappel R.S.G. Article 3.5 :

(.../...)

« ... Les décisions suivantes peuvent être prononcées en cas de non-règlement à la date butoir :

- La perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après expiration du nouveau délai accordé et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

Cette sanction sportive de retrait de point(s) est applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles.

La Commission d'Organisation compétente est chargée d'acter le nombre de points de pénalité qui sont infligés aux équipes des clubs concernés. ... »

Club de ETOILE FUTSAL CLUB MELUN (N° 552935) :

Match 24953816 - ET. FUTSAL MELUN 2 – LIEUSAINT 1 - FUTSAL D1 du 28/04/2023

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 20/01/2023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 à l'équipe de **ETOILE FUTSAL MELUN** évoluant en **FUTSAL D1**

Club de AVON FUTSAL (N° 581732) :

Match 25060064 - AVON FUTSAL 2 – SENGOL 77 3 - FUTSAL D2 du 29/04/2023

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 20/01/2023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 à l'équipe de **AVON FUTSAL** évoluant en **FUTSAL D2**

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de SENART MOISSY

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 03/05/2023

« ... Match 25299566

Sénart Moissy 1 – Mitry Mory 1

SENIORS FEMININES D1 du 04.03.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

- La Commission décide d'infliger deux matchs de suspension ferme de terrain à l'équipe de Moissy pour insultes, menaces et jet d'eau au visage de l'arbitre par un spectateur pendant et après la rencontre., ... »

La Commission informe le club de SENART MOISSY que cette sanction sera applicable sur des rencontres de la saison 2023/2024 .

Club de DAMMARTIN CS

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 03/05/2023

« ... Match 25386667

Dammartin 11 – Roissy 11

U10 CRITERIUM EXCELLENCE poule A du 25.03.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

La commission dit :

- . 1 match de suspension ferme de terrain à l'équipe U10 de DAMMARTIN 11,**

La Commission informe le club de DAMMARTIN CS que cette sanction sera applicable sur une rencontre de la saison 2023/2024 .

Prochaine réunion sur convocation